

**BUREAU D'EXAMEN DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX DU PATRIMOINE (BEEFP)  
ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE**

<b>Numéro du BEEFP :</b>	<b>90-31 (Partie IV : 1901-1920)</b>
<b>Numéro du RBIF :</b>	<b>56522</b>
<b>Nom du bien :</b>	<b>Résidence des infirmières (bâtiment 84)</b>
Adresse :	Grosse-Île (Québec)
Date de construction :	1912
Fonction d'origine :	Résidences jumelées
Fonction actuelle :	—
Responsable :	Parcs Canada
Statut du bien :	Édifice reconnu

**Raisons de la désignation**

La résidence des infirmières a été désignée « édifice reconnu » principalement pour ses qualités architecturales et pour son importance environnementale.

**Valeur historique**

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le boom économique canadien provoque une affluence d'immigrants sans précédent dans l'histoire du pays, phénomène qui crée une pression énorme sur la station de quarantaine humaine de Grosse-Île. La valeur historique de la résidence des infirmières repose sur son appartenance au lot d'édifices construits au cours des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle pour faire face au nombre croissant de malades retenus sur l'île. Cette résidence fait partie du Lieu historique national du Canada de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais.

**Valeur architecturale**

Cette résidence de bois d'un étage et demi est inspirée du « bungalow cottage », ou cottage anglais. Au début du siècle, ceux-ci sont plutôt rares dans les villes du Québec alors qu'ils connaîtront un certain succès durant les années trente, lors du développement des banlieues cossues. En attendant, on les retrouve surtout dans les secteurs de villégiature comme Charlevoix et dans les Cantons de l'Est. La résidence des infirmières a ceci de particulier qu'elle abrite de façon ingénieuse, sous un même toit, deux logements jumelés mais à plan inversé. Elle a de plus préservé ses caractéristiques formelles ainsi qu'un grand nombre de ses composantes d'origine, ce qui fait la preuve de la grande qualité des matériaux et des techniques de construction utilisées à l'époque.

**Valeur environnementale**

La valeur environnementale de la résidence des infirmières repose sur sa relation avec le laboratoire (n<sup>o</sup> 81) et les résidences n<sup>os</sup> 77 et 79. Ces trois bâtiments forment un ensemble significatif qui, tout en définissant le caractère actuel du secteur, une extension du village, témoigne de la période de la quarantaine humaine de Grosse-Île.

## Éléments caractéristiques à préserver

- Son allure de « bungalow cottage » qui repose sur : son toit à deux versants pourvu d'une imposante lucarne pignon qui permettait une meilleure occupation de l'étage; sa grande galerie couverte (en façade) et ses doubles entrées (avant et arrière) soulignées par un petit fronton; le style des portes (panneaux et vitrage à petits carreaux) et des fenêtres (à battants et à petits carreaux).
- La particularité de cette résidence de contenir deux logements semblables, mais à plan inversé, caractéristique qui peut encore se lire dans le traitement symétrique de la composition.
- Les éléments de décor et de finition qui illustrent les modes et les techniques d'exécution propres à l'architecture domestique du début du XX<sup>e</sup> siècle, ainsi que leur relative sobriété qui reflète le statut social des anciens occupants.
- Le contraste entre les couleurs (planches qui soulignent les angles ou délimitent les changements de matériaux) et les textures (fini lisse des planches à clin et fini plus rugueux des bardeaux) qui caractérise le parement extérieur de ce bâtiment.
- L'utilisation d'un revêtement de bois différent pour chaque étage — le clin de bois se termine au-dessus des fenêtres, pour faire place au bardeau qui monte jusqu'à la toiture en se prolongeant dans les pignons. Cette légère saillie du bardeau sur le clin de bois cherchait à créer l'effet de l'encorbellement des colombages des cottages anglais.
- Le rapport qu'entretient la résidence avec son encadrement paysager qui a été très peu perturbé.
- La relation qui existe entre la résidence des infirmières, le laboratoire et les résidences n<sup>os</sup> 77 et 79, car ces bâtiments forment un petit noyau-témoin indissociable de la période de la quarantaine humaine de Grosse-Île.

Pour des conseils sur la façon d'intervenir sur ce bâtiment, consulter le *Code de pratique du BEEFP*. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le BEEFP.

Préparé en Février, 2002

Édité en Septembre, 2002